

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

La plasticulture au service d'une agro-écologie responsable



LES CHIFFRES CLÉS





63 sociétés membres au 1er janvier 2022

Éco-contributeurs APE

FAU: **34**FIFAU: **18**FILPRAU: **9**GSI: **4**

Chiffre d'affaires 2020 : **9,69 M €** Chiffre d'affaires 2021 : **11,37 M €**

Données 2021

Mises en marché globales : 83.500 tonnes Dont production végétale : 16.600 tonnes (Serre, Semi-forçage, paillage, bâche à plat, filet paragrêle, Gaines souples d'irrigation, film non tissé) Dont production animale : 66.900 tonnes (Ensilage, enrubannage, ficelle, filet BR, bâtiment d'élevage)

Données 2020

Mises en marché globales : **82.400 tonnes**Dont production végétale : **17.200 tonnes**(Serre, Semi-forçage, paillage, bâche à plat, filet paragrêle, Gaines souples d'irrigation, film non tissé)
Dont production animale : **65.200 tonnes**(Ensilage, enrubannage, ficelle, filet BR, bâtiment d'élevage)

Volumes PAU collectés par ADIVALOR En 2021 : 70.610 tonnes (souillure incluse)
Dont production végétale : 23.270 tonnes
Dont production animale : 47.340 tonnes
En 2020 : 69.980 tonnes (souillure incluse)
Dont production végétale : 24.320 tonnes
Dont production animale : 45.660 tonnes

En 2021:

Taux global de collecte : **72 %**

FAU : **80%** FIFAU : **51%** FILPRAU : **24%**

DÉPENSES 2020 : **9, 68 M€** DÉPENSES 2021 : **11, 51 M€**

Fonctionnement
8,5%

Communication
0,5%

Opérations
91%



LUC SYTSMAPrésident du CPA

Deux années complexes, riches d'enseignement et de nouveaux engagements

La plasticulture française a connu deux années d'activités soutenues, dans un contexte très perturbé, d'abord par la pandémie, surtout lors du premier confinement de 2020, puis par la flambée des matières premières qui ont doublé de valeur au premier semestre 2021. Les entreprises se sont toutefois adaptées et ont pu rattraper les retards accumulés et clôturer des exercices globalement positifs.

Cela a aussi été l'occasion de rappeler comment la plasturgie est une activité essentielle à bien des secteurs d'activités, dont l'agriculture où ses produits sont des facteurs incontournables de la production de notre alimentation, tant pour l'élevage que pour le maraîchage et l'arboriculture. Sans plastiques, 60 % de la production agricole est mise en danger.

SANS PLASTIQUES, 60 % DE LA PRODUCTION AGRICOLE EST MISE EN DANGER

Sur le front des collectes et du recyclage, alors que nous étions encore en phase d'adaptation aux impacts de l'arrêt des importations chinoises de déchet plastiques de début 2018 et qui ont perturbé toute la filière recyclage européenne, la première vague du COVID a stoppé net les collectes du printemps 2020. Par la suite, l'engagement de l'ensemble des acteurs de la chaine autour d'ADIVALOR – agriculteurs, collecteurs, transporteurs, recycleurs – a permis de rattraper puis dépasser les volumes perdus, pour faire de 2020 et 2021 deux années de poursuite de la progression des collectes.

Ceci témoigne, s'il en était besoin, de la forte attente du terrain à l'égard de notre démarche volontaire de collecte et recyclage, de l'ancrage profond de la notion d'une « Ferme France » propre et vertueuse ; c'est tout l'engagement autour de « l'écosystème ADIVALOR » en filière volontaire qui a encore démontré sa pertinence. 2020 restera dans l'histoire de la plasticulture française

comme l'année de la publication en février de la loi AGEC qui vise à la mise sous contrôle de tous les produits dont la fin de vie doit être gérée et pour lesquels une seconde vie doit être trouvée.

La France, une fois de plus, a devancé ses partenaires européens, et globalement surtransposé la directive SUP de la commission européenne dans sa législation. Elle a toutefois fait preuve de discernement en reconnaissant la qualité du travail accompli par les partenaires des filières Adivalor, et, en tout premier lieu les agriculteurs ; la validation d'un amendement dédié reconnait la spécificité de nos filières agricoles dont les résultats dépassaient déjà les objectifs de la loi. Ainsi notre démarche volontaire, avec une gouvernance partagée entre les acteurs économiques, continue, à la satisfaction de tous. Gageons que cette mesure inspirera les pays qui doivent encore se doter de schéma national de collecte, au mieux des intérêts des agriculteurs, de l'environnement et de nos entreprises.

L'ENGAGEMENT DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA CHAINE AUTOUR D'ADIVALOR - AGRICULTEURS, COLLECTEURS, TRANS-PORTEURS, RECYCLEURS - A PERMIS DE RATTRAPER PUIS DÉPAS-SER LES VOLUMES PERDUS

2021 restera aussi dans les mémoires pour son doublement de valeur des granules de polymères au premier semestre, puis leur stabilisation à ces niveaux record. Cette flambée aura été alimentée par la vigueur de la reprise économique alors que la logistique mondiale n'était pas remise en ordre, puis soutenue et relancée par à la flambée des cours de l'énergie et la crise ukrainienne.

Que de chemin parcouru depuis 10 ans ! Mais combien sont encore nombreux les défis devant nous !

Depuis 10 ans, le CPA s'est engagé dans plus de 10 projets R&D tournés vers la réduction des déchets à

la source pour contribuer à l'objectif de « 0 plastique au champs, 100% recyclé ».

Les paillages biodégradables se développent à grande vitesse¹. Le projet Biodom est arrivé à son terme et a rempli sa mission de faire connaître l'intérêt du paillage biodégradable en conditions tropicales. Les projets ICAP et SOPAM² prennent une tournure très positive.

Les premières machines de dépose de paillage RAFU fonctionnent sur la carotte ; en 2022, le melon, l'échalotte et la salade seront également équipés. D'autres suivront. Agriculteurs et plasturgiste peuvent compter sur l'engagement d'un CPA mobilisé sur un objectif constant de collecter plus, et de collecter mieux. Nous devons pleinement entrer dans une logique d'économie circulaire. La collecte de nos plastiques usagés, et l'amélioration de leur qualité sont les garants de leur recyclage en granules recyclées de plus en plus qualitative, pour plus d'intégration dans les produits neufs, à fonctionnalité identique. Sans cela, certains produits pourraient se voir interdits ou lourdement taxés.

Après avoir lancé les filières de collecte-recyclage pour les principaux plastiques agricoles, les produits orphelins et moins significatifs arrivent dans la ligne de mire du CPA.

La mise en place de l'éco-modulation³ de l'écocontribution est le défi de 2023. L'atelier dédié du CPA/APE a travaillé sur la définition des critères incitant à plus d'intégration de PCr. Il permet au CPA de s'engager sur un démarrage avec un premier seuil unique d'intégration de 25% de PCr pour déclencher l'éco-modulation; tous les fabricants sont mobilisés pour cela.

NOTRE COHÉSION ET DÉTERMINATION POUR FAIRE ENCORE PROGRESSER LES RÉSULTATS DE LA GESTION INTÉGRÉE DE NOS PLASTIQUES AGRICOLES, FONT DE LA FERME FRANCE UN MODÈLE.

En lien avec ADIVALOR, un travail de fond est aussi réalisé pour accroitre les capacités et possibilités de recyclage sur notre territoire national avec plusieurs projets industriels en cours (RecyOuest, CleanFilm, « enrubannage »)

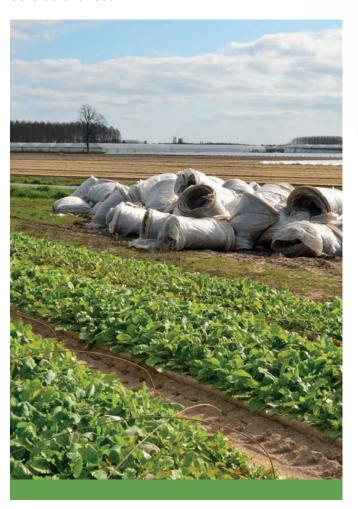
Sur le front international, l'expérience française est une référence et inspire nombre de pays. Le dossier plasticulture est maintenant en première ligne à Bruxelles et à Rome (FAO). Le CPA a pris une bonne part dans ces nombreux travaux⁴ qu'il a enrichis de son expérience et expertise. Nous avons la capacité d'influencer les décisions par nos positions désormais largement partagées par notre réseau de plasticulteurs. A ce titre, le CPA est honoré de voir son collaborateur Xavier Ferry nommé animateur du WG 26⁵ dédié à la gestion du cycle de vie des plastiques utilisés en agriculture.

Plasticulture Magazine poursuit son développement. Grâce au succès rencontré par le magazine depuis que sa gestion a été confiée au CPA, le lectorat a beaucoup progressé. Certains pays ont fait la demande d'une formule nationale, ce que nous initions en 2022 avec un cahier français. Faites-lui un bon accueil! C'est un outil de partage et d'échange pour fédérer tous les « plasticulteurs » et rendre toute notre profession fière de ses actions et réalisations.

Notre cohésion et détermination pour faire encore progresser les résultats de la gestion intégrée de nos plastiques agricoles, de leur mise en marché jusqu'à leur fin de vie, font école, faisant de la Ferme France un modèle.

Les membres du CPA sont les acteurs responsables et proactifs de cette transformation, indispensable pour préserver la capacité nourricière de notre agriculture.

Ensemble, poursuivons la route et relevons, un à un les défis devant nous !



¹ Progression de + 20 % par an. 500 tonnes de paillages biodégradable évitent 2000 tonnes de plastiques usagés.

² Voir détail chapitre R&D

³ Mesure incitative pour une meilleure incorporation de granules régénérées dans les produits neufs.

⁴ Rapport Eunomia, Rapport FAO, Circular Plastique Alliance, Waste Shipment Regulation, Waste Framework Directive, Standardization request...

⁵ CEN TC 249 / WG26 « Produits en plastique pour l'agriculture – éco-conception, utilisation, dépose, collecte et recyclage »



BERNARD LE MOINE Délégué général du CPA

-

« Le nouveau rapport annuel est arrivé! »

Après deux ans d'absence, le rapport annuel du CPA est de nouveau édité. Ce rapport vise à présenter un condensé des résultats et des activités du CPA sur les années 2020 et 2021. Il est ainsi devenu un support de communication important dans notre communauté de la plasticulture.

En effet, au-delà de nos membres, il est nécessaire d'informer notre communauté sur la situation et l'avenir de notre secteur, de nos filières assurant la gestion de la fin de vie, des projets R&D et les évolutions annoncées par la commission européenne et les pouvoirs publics français.

La France peut être fière de ses résultats, mais ceux-ci nous obligent. Si nous répondons aux attentes, il nous est interdit de décevoir.

MAIS COMMENT LE POURRIONS-NOUS?

- Le CPA, avec 63 membres, représente 98% du marché des plastiques agricoles
- 100% des membres du CPA sont impliqués dans la gestion des filières de gestion de fin de vie des plastiques qu'ils mettent en marché
- La France est exemplaire : tout nouveau metteur en marché doit désormais apporter à ses clients une solution pour la fin de vie. Ce sont ces derniers qui leur demandent d'adhérer au CPA.
- 10,5M€ ont été consacré au financement des filières en 2021 ;
- ADIVALOR collecte 72% des produits mis en marché.

- Les programmes R&D améliorent d'une part la qualité des plastiques usagés, améliorant ainsi les possibilités d'intégration de granules recyclées dans les nouveaux produits et d'autre part diffusent les applications des paillages biodégradables dans le cadre de projets collaboratifs dans des conditions maitrisés
- Plasticulture Magazine, édité par les équipes du CPA est publié en 5 langues, avec environ 30 000 lecteurs.

Sur tous ces sujets, l'expertise du CPA est recherchée en Europe et sur plusieurs continents. De nouveaux dossiers émergent sur lesquels la France reste le laboratoire pour nos amis européens : l'éco-modulation, l'intégration, l'animation de toute une profession sur l'évolution des normes et standards européens : notre collaborateur, Xavier Ferry, a pris la lourde responsabilité d'animer le groupe de travail en normalisation CEN TC 249 / WG26 « Produits en plastique pour l'agriculture – éco-conception, utilisation, dépose, collecte et recyclage ».

Première force de proposition et d'influence, le CPA contribue à l'adaptation de toute une profession aux changements auxquels elle doit faire face.

Demain, c'est déjà aujourd'hui si l'on n'y prend garde. L'agriculture et les agriculteurs ont besoins de nos plastiques. Toutes ces actions visent à leur simplifier la tâche malgré cet univers changeant à grande vitesse.

Ce rapport annuel mettra à jour votre dossier « Plasticulture », bonne lecture !



PIERRE DE LÉPINAU Directeur Général



CHRISTOPHE GRISON Président

Depuis 20 ans, A.D.I.VALOR a su unir les efforts et les savoirfaire d'entreprises aussi diverses que les industriels de la chimie et de la plasturgie, les coopératives et négociants agricoles, les entreprises de l'environnement, les usines de recyclage, les fabricants d'emballages.

Nous pouvons en être fiers : c'est ce que nous avons voulu faire savoir avec l'exposition photos « Recycler c'est dans ma nature », présentée lors du Salon International de l'Agriculture 2022, dit des « retrouvailles ».

C'est aussi ce qu'a salué Julien Denormandie, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, lors de la célébration des 20 ans d'A.D.I.VALOR, en affirmant : « Nous sommes fiers aujourd'hui de savoir que la Ferme France est exemplaire en Europe, et plus largement dans le monde, en matière de gestion des déchets. »

La prorogation de l'accord-cadre conclue fin 2020 entre A.D.I.VALOR, ses actionnaires, dont le CPA, et le ministère de la Transition écologique, avait confirmé le bien-fondé d'une approche spécifique pour le secteur agricole, qui repose sur un engagement volontaire des parties prenantes et responsabilise ainsi l'ensemble des acteurs de la filière. Notre contribution au volet agricole de la Feuille de Route pour l'Économie Circulaire (FREC) a été remarquée et saluée par le Ministre de l'Agriculture lors du dernier Salon de l'agriculture. L'accord-cadre signé avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a été reconduit pour la période 2022 – 2024.

Nous resterons cependant attentifs à ce que nos efforts donnent une plus grande valeur ajoutée à nos productions agricoles. L'économie circulaire rentre de plain-pied dans les politiques agricoles. Nous nous réjouissons que, dans le cadre du plan stratégique national, qui régira en France les futures aides PAC pour la période 2023-2027, le recyclage des déchets de l'agrofourniture soit pris en compte pour donner droit aux aides des « éco-régimes ».

L'initiative « Agriculture Plastique et Environnement » portée par le CPA a été décisive pour rendre possible l'atteinte de l'objectif « 0 plastique au champs, 100% recyclé » pour les plastiques agricoles. Cet objectif est vital pour que ne soit pas remis en question l'utilisation du plastique, dont l'utilité est essentielle pour la protection des cultures et la conservation des fourrages.

Pour cela, nous œuvrons au quotidien avec le CPA pour que 100 % des plastiques agricoles soient correctement triés, collectés et recyclés.

Amélioration de la performance de collecte, meilleure éco-conception des produits , soutien à la création de nouvelles unités de recyclage : les axes de progrès sont clairement identifiés.

En 2022, trois unités spécifiquement dédiées au recyclage des plastiques agricoles entreront en production: RECYOUEST en Normandie pour le recyclage des filets balles rondes (première mondiale), HEALIX aux Pays Bas pour le recyclage des ficelles, PLASTICLEAN en Occitanie pour le recyclage des films de paillage.

La cohésion de notre collectif a fait notre force : la France est aujourd'hui le seul pays d'Europe à disposer d'une organisation aussi performante, spécifiquement dédiée à la gestion de la fin de vie des plastiques agricoles.

Les professionnels de la Plasticulture peuvent en être fiers.



A l'occasion des 20 ans d'ADIVALOR, signature de l'accord-cadre entre le ministère de l'Agriculture , ADIVALOR et ses actionnaires. Au premier rang, à gauche Luc Sytsma, Président du CPA

LA COMMISSION BIODÉGRADABLE

« La Commission Biodégradable réunit une douzaine de participants une fois par mois. Elle est composée de : 2 fabricants de matière, 6/7 extrudeurs, les stations d'expérimentations régionales, l'INRA Montpellier et le CPA.

LES SUJETS RETENUS ONT ÉTÉ :

- Consignes d'applications des paillages biodégradables
- Les impacts environnementaux de l'application des paillages biodégradables et divers débats sur la norme existante (EN17033)
- Suivi de l'évolution du cadre réglementaire en vigueur
- Les projets locaux des stations régionales d'expérimentation et de BIODOM et SOPAM
- Les projets autour d'APE et ses implications
- Le guide des bonnes pratiques pour l'utilisation des paillages biodégradables, mis à jour régulièrement.

LA COMMISSION BIODÉGRADABLE ENVISAGE D'OUVRIR SES TRAVAUX À TOUTES LES ACTIVITÉS CONCERNÉES PAR LES BIODÉGRADABLES AFIN D'AMÉLIORER LES ÉCHANGES AVEC TOUS LES ACTEURS :

- stations expérimentales
- chambres d'agriculture
- agriculteurs
- recherche

Permettant, notamment un meilleur suivi des activités locales, un meilleur partage des avancés de la recherche et une meilleure appréhension des besoins spécifiques des utilisateurs.

Par ailleurs la commission contribue également aux travaux du « Technical Comitee Biodegradability » du CIPA, qui permettent d'échanger au niveau international sur les mêmes problématiques. »



LES DERNIÈRES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES POUR LES PLASTIQUES EN AGRICULTURE

Si les plastiques sont depuis plusieurs années au centre de l'attention médiatique, en particulier en raison des problèmes créés par une fin de vie mal gérée dans de nombreux pays, les produits utilisées en agriculture n'étaient jusqu'à présent pas concernés. Cette ignorance avait plusieurs causes, dont bien sûr leur marché limité – 2 % de la consommation globale de plastique – mais aussi leur bonne gestion en Europe, qui reste à la pointe des évolutions en matière réglementaire et sociale.

Les plastiques pour l'agriculture sont désormais bien identifiés, avec l'important rapport sur leur utilisation et la gestion de leur fin de vie, commandé par la Commission Européenne à Eunomia.

Ces produits sont également concernés par d'autres réglementations générales, qu'elles concernent les plastiques pour les produits neufs ou les déchets pour les produits usagés.

On trouvera ci-dessous un tableau récapitulatif de ces réglementations avec leur statut et leur date d'entrée en vigueur :

Nom	Nature	Objectif	Mesures	Extension	Date application
Single Use Plastic Directive	Directive	Réduire l'utilisa- tion de plastiques non réutilisés	Définit les plastiques à usage unique comme ceux non réutilisés pour le même usage. Le champ d'application est pour l'instant limité à certains produits trouvés sur les plages. L'extension à de nouveaux produits est toujours possible.	UE	2019
Loi AGEC	Loi	Appliquer la directive SUP	Transcription en droit français avec création de nouvelles REP légales. Reconnaissance légale du NCS agricole français Introduction du principe de l'éco-modulation des écocontributions.	France	2020
Loi déchet Espagne	Loi	Idem	Transcription en droit espagnol avec cadre légal pour les nouvelles REP + date limite pour les créer. Introduction du principe de l'éco-modulation des écocontributions.	Espagne	2022
Loi déchet Wallonie	Projet de loi	Idem	Transcription en droit wallon avec cadre légal pour les nouvelles REP. Introduction du principe de l'éco-modulation des écocontributions.	Wallonie	2022
Loi déchet Grèce	Loi	Idem	Transcription en droit grec avec cadre légal pour les nouvelles REP et création d'une REP légale pour les plastiques pour l'agri- culture.	Grèce	2020 / 2021
Convention Bâle	Mise à jour	Réduire les expor- tations de déchets plastiques	Inclusion des déchets plastiques souillés dans les déchets soumis par défaut à notification préalable.	Monde	2021
Basel convention application guidelines	Mise à jour	Interprétation de la mise à jour selon l'exemption pour zone de libre-échange	Inclut les déchets plastiques contaminés dans les déchets soumis par défaut à notification préalable.	UE	2021
Plastic Tax		Inciter au recyclage et compenser la contribution UK	Taxation des états sur la base des volumes de plastiques assujettis utilisés inférieurs au seuil de contenu minimal recyclé applicable (30%).	UE	2022 / 2023
Rapport Eunomia	Rapport	Evaluer l'impact des plastiques pour l'agriculture	Recommande la création de REP pour les plastiques en agri- culture là où elles n'existent pas. Reconnait que les paillages biodégradables sont une des solutions possibles pour gérer la fin de vie.	UE	2021
Waste Shipment Regulation	Mise à jour règle- ment	Transcription en droit EU des amendements de la Convention de Bâle et des décisions OCDE sur les transferts de déchets	Inclus les déchets plastiques contaminés dans les déchets soumis par défaut à notification préalable.	UE	2022
Waste framework directive	Mise à jour direc- tive	Réduire les trans- ferts de déchets	Application des règles de la Convention de Bâle aux échanges intra-communautaires puis internes dans le futur.	UE	2022

LA GESTION INTÉGRÉE DES PLASTIQUES AGRICOLE : UN CHANGEMENT DE PARADIGME PORTEUR DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS

Le paradigme de l'économie dite « linéaire » arrive au bout de sa logique, ce qui génère des externalités négatives de plus en plus coûteuses à gérer. En contrepartie, les changements nécessaires créent de nouvelles opportunités de service à haute valeur ajoutée pour les entreprises proactives.

L'économie est en définitive une création de valeur à travers la distribution d'énergie transformée. Une matière première quelconque, grâce à l'ingéniosité d'un entrepreneur devient un outil précieux pour résoudre les difficultés d'un client : transporter des biens, protéger des cultures, augmenter des rendements...

Jusqu'à présent les entreprises mettaient à disposition du client un bien ou un service et le laissait se débrouiller avec la gestion du produit après utilisation. Même les systèmes REP existants reposent en grande partie sur le travail de l'utilisateur qui doit trier et rapporter les biens usagés.

Cette approche montre ses limites, en particulier avec un coût de la fin de vie des produits qui augmente de façon exponentielle, en particulier quand on prend en compte les coûts non valorisés de préparation et de pré-collecte. Pour les plastiques agricoles, ce coût peut représenter jusqu'à 40 % de coût de possession total, par exemple pour le paillage.

De telles contraintes expliquent en partie la réticence à la collecte lorsque celle-ci n'est pas anticipée dès la phase de définition du besoin. C'est une des arguments des systèmes de consigne : valoriser financièrement le coût de la collecte pour l'utilisateur pour compenser l'énergie qu'il y consacre.

La prolongation des courbes conduit donc, on l'aura compris, à une impasse qui se traduira par la mort économique des produits trop coûteux à gérer après utilisation, quand ils n'auront pas été interdits avant sous la pression des lobbies environnementalistes comme c'est déjà arrivé nombre de fois.

Face à ce constat, on peut se contenter de reculer l'échéance ou bien, comme les plasticulteurs, procéder à un changement de paradigme pour transformer ce problème en opportunité.

C'est le sens du concept de « gestion intégrée des plastiques agricoles » qui invite les plasticulteurs à se focaliser sur le bénéfice opérationnel apporté par le produit et à créer des services et des innovations permettant à l'utilisateur d'intégrer la fin de vie dans le cycle d'utilisation. De cette façon ce qui était une tâche supplémentaire ingrate et parasite s'intègre dans l'activité.

Les possibilités sont infinies et des acteurs proposent déjà des plastiques en location et non plus à la vente, la reprise étant intégrée dans le service. D'autres proposent des produits auto-nettoyant ou autoréparants pour réduire la souillure et préserver la qualité du déchet. Des ETA ou des CUMA travaillent sur le service complet de conditionnement, stockage et livraison des fourrages avec reprise des plastiques usagés...

C'est aussi dans cette optique que les plasticulteurs, sous l'égide d'APE Europe et des différentes associations nationales, comme le Comité français des Plastiques en Agriculture, se sont fortement impliqués dans la Circular Plastics Alliance. Il en est résulté une requête en normalisation centrée sur l'augmentation des volumes et de la qualité des plastiques usagés collectés. Pour ce faire un groupe de normalisation du CEN – Comité Européen de Normalisation – vient d'être créé. Le CEN TC 249 WG 26 «Produits en plastique pour l'agriculture – éco-conception, utilisation, dépose, collecte et recyclage» a pour mission d'élaborer des guides d'installation, dépose, préparation, collecte et recyclage des plastiques agricoles, à partir des bonnes pratiques et des standards de qualité existants. Des standards de mesure de la qualité viendront compléter ces guide pratiques.

Les projets R&D ou la mise en place de l'éco-modulation des écocontributions présentés dans ce rapport ont naturellement vocation à contribuer à la mise en place de cette gestion intégrée, en tirant partie des synergies permises par cette approche globale.



LA COMMISSION TECHNIQUE ET LA CONTRIBUTION DE LA R&D

La R&D est l'un des outils majeurs à notre disposition pour répondre aux défis posés par les plastiques agricoles, aussi bien en termes de gain de productivité, de progression de la qualité des récoltes et des rendements que de gestion de la fin de vie. Grâce à la mutualisation des ressources permise par le CPA et le soutien des pouvoirs publics, plusieurs projets sont en cours de développement.

La R&D ne doit toutefois pas mettre en danger les filières de collecte et de recyclage existantes. La Commission Technique du CPA a pour mission d'assurer une veille et de proposer des actions correctives si nécessaires. Ces deux missions sont coordonnées par Elsa Vinuesa.

ECO-MODULATION

Dans le cadre des engagements de la profession pour une meilleures intégration des granules recyclés dans les nouveaux produits, le CPA a rejoint le Groupe de Travail Transversal (GTT) organisé par Adivalor avec l'ensemble des organismes regroupés par ADIVALOR : produits phytopharmaceutiques, engrais, semences, produits laitiers, œnologie-hygiène de cave, équipement de protection (EPI) et les plastiques agricoles rattachés au CPA. Ce groupe de travail garantit une harmonisation des principes et position renforcée de la filière des produits de l'agrofourniture face aux pouvoirs publics.

Le Groupe de Travail (GT)interne au CPA regroupe les membres du CPA à participer au travaux. Sur la base de propositions du Comité Technique, il formule ses recommandations auprès du Conseil d'Administration. Les sujets sont abordés de manière technique et le GT tente d'anticiper sur les difficultés à venir et tient compte des orientations ou décisions du GTT et les arguments formulés dans le GT alimentent les travaux Groupe de Travail Transversal.

RESTONS SIMPLES ET MODESTES

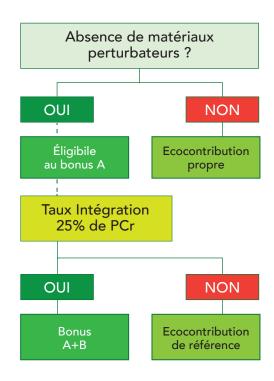
Les premières versions du système d'Eco-modulation se sont révélées ambitieuses et complexes. Un travail de simplification a été réalisé afin d'éprouver un système de déclaration et de contrôle sur une première saison 2023-2025. Une première déclaration à blanc sera faite en 2022 afin d'évaluer les impacts économiques de cette Eco-modulation.

Ainsi, le nombre de critères a été réduit et son application rationnaliser et harmoniser avec les propositions du GT transversal. Trois critères communs ont été retenus pour les emballages et plastiques agricoles :

- absence de matériau perturbateur > (partie bonus)
- incorporation de matières recyclées (PCr) > (partie bonus)
- Emballage/plastique multi matériaux
 > (partie malus) (CPA non concerné)

Le taux de modulation par critère retenu est de 10% pour la période 2023 – 2025.

Le taux d'incorporation minimum de PCr donnant droit à un bonus est fixé à 25% du total du poids de l'emballage ou du produit plastique.



Recyclés issus de déchets « Post consommation » ISO 14 021 (ISO 472)

Recyclés issus de déchets de déchets industriels (et agricoles)

Recyclés issus de déchets commerciaux

Recyclés issus de déchets « Pré consommation » ISO 14 021 (ISO 15 270)

Rebuts de production non réutilisés en interne (sortie de l'usine) statut déchet Rebuts de production réutilisés en interne dans un processus différent statut déchet

Indicateur retenu: PCr

A la différence des produits d'emballage, les plastiques agricoles sont très majoritairement monomatières, l'application du bonus pour le critère « Absence de matériaux perturbateurs » n'est donc pas versé automatiquement et il est conditionné au second critère « Intégration de PCr ». Autre spécificité des plastiques agricoles par rapport aux emballages plastiques est la part de l'écocontribution du prix de vente. Il n'est donc pas envisagé d'appliquer des malus pour cette filière volontaire mais seulement un ajustement de l'écocontribution de référence pour les produits perturbateurs de la filière de collecte.

Le GT Eco-modulation bénéficie aussi des avancées des travaux de la Circular Plastic Alliance et anticipe toutes incohérences avec les démarches européennes. Par exemple, un travail sur la définition des indicateurs à utiliser dans notre système a permis une clarification auprès de nos membres.

LE CONTRÔLE

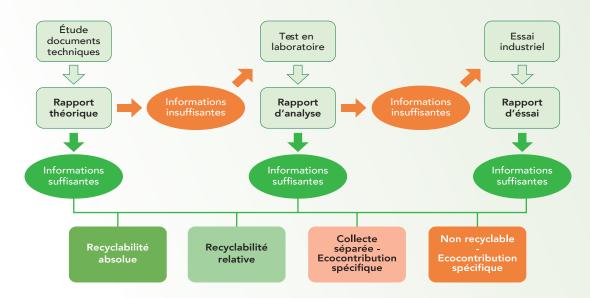
Les membres du groupe de travail conviennent unanimement de la nécessité de la mise en place d'un contrôle impartial. Le recourt à des organismes extérieurs certificateurs et de contrôle est envisagé (type Eucerplast et Recyclas). Pour faciliter le travail de tous, ces organismes pourraient traiter à la fois des contrôles liés à l'intégration, mais également sur les quantités mises en marché nécessaire à la gestion des filières portant sur les plastiques usagés.

COMITÉ TECHNIQUE

COMITÉ RECYCLABILITÉ

Le comité recyclabilité est sollicité par les adhérents qui veulent bénéficier de recommandations techniques et règlementaires pour maintenir une gamme de produits dans la filière de collecte et de recyclage existante.

Pour rappel, le Comité Recyclabilité suit une méthode pour conseiller au mieux les entreprises innovantes :



FIPACOM - DIFFUSION DE L'OUTIL QUI FAIT RÉFÉRENCE

Cet outil de comparaison économique entre deux itinéraires techniques différents pour l'utilisation de paillage est largement diffusé:

- Dans les projets de R&D auxquels participe le CPA : ICAP, RAFU, SOPAM, BIODOM
- Auprès des partenaires du CPA: chambres d'agriculture, organisations de producteurs, stations expérimentales

Pour rappel, cet outil, destinés aux techniciens, permet de prendre en compte l'intégralité de la chaine de valeur du produit, de l'achat à la gestion de fin de vie, que le paillage soit collecté et traité ou enfouis car biodégradable. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision pour l'exploitation agricole mais également pour évaluer la substituabilité du paillage polyéthylène au profit du biodégradable.

CEPP (CERTIFICATS D'ECONOMIES DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES)

Les CEPP, développés sur le modèle des Certificats d'Economie d'Energie, permettent aux agriculteurs de valoriser leurs efforts de réduction d'utilisation de substances actives auprès des fabricants et distributeurs de celles-ci. Ces Certificats sont obtenus en appliquant des fiches d'actions normalisées ouvrant droit à des crédits. Deux fiches sont en cours de travail : bâche à plat bicolore et filet anti-insecte.

FICHE BÂCHE-À-PLAT BICOLORE

Une Fiche est en cours d'élaboration sur la bâche à plat bicolore. Ce produit permet d'éviter l'utilisation de substances actives pour prévenir la pousse d'adventices en inter-rang dans la culture de la carotte. D'importants d'aller-retours avec la commission CEPP sur cette fiche sont toujours en cours. Un travail de pédagogie reste nécessaire auprès de la commission au sujet de l'utilité de ce produit et sa compatibilité avec les techniques de dépose traditionnelles, la technologie RAFU et la filière de recyclage. La Fiche Filet anti-insectes est en cours d'actualisation pour étendre son éligibilité à d'autres produits commercialisés par nos membres.

RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

RAFU II. RÉDUCTION DU TAUX DE SOUILLURE SUR LES FAU MARAÎCHAGE

Les travaux RAFU II ont abouti à des résultats techniques très satisfaisants, un niveau de souillure inférieure à 50% a été atteint pour les différentes cultures visées dans le programme. Les prototypes et premières machines de série correspondent aux divers itinéraires techniques de déposes. Cependant, il reste maintenant à motiver les machinistes afin qu'ils saisissent l'opportunité de développement que représentent ces nouvelles technologies.

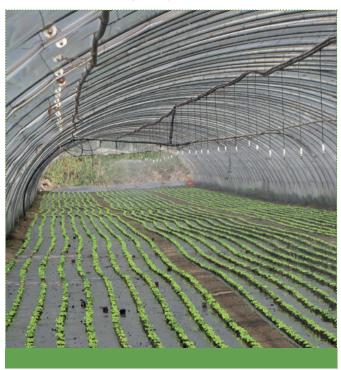
• Pour les paillages en melon, le CPA a travaillé avec INVENIO sur la compétitivité économique de la solution proposée en mettant au point un « kit » adaptable aux machines de dépose existantes.

- Pour l'échalote, l'équipementier breton B2MH propose désormais un équipement adapté. Le CERAFEL et la Chambre d'Agriculture du Finistère suivent la diffusion de la technologie et les résultats en termes de taux de souillure.
- Pour la pomme de terre primeur, les travaux recommencent avec l'acteur local de la distribution de machines AFERO, et INVENIO sur une machine de dépose. Après une validation de la solution technique, un projet complémentaire pour l'évaluation commerciale de la création d'un kit adaptable aux machines de dépose existantes sera finalisé en 2022.

RAFU RÉGION SUD

Le CPA est partenaire avec l'APREL pour le projet RAFU Région Sud, financé par la région Sud et l'ADEME PACA. Il vise à trouver des solutions techniques de dépose minimisant le taux de souillure des films de paillage usagés en culture de Salade plein champ et Salade sous abri. Pour la Salade plein champ, les conditions de pose, l'épaisseurs des paillages, leur état, la qualité des sols, conditionnent et rendent plus compliqué le développement par INVENIO, du prototype afin d'obtenir un taux de souillure inférieur à 50%.

Pour la partie Salade sous abri, INVENIO a développé une solution technique répondant aux objectifs et a permis la mise au point d'un module de collecte des déchets de culture posant des problèmes sanitaires. Ainsi un second voire un troisième cycle d'utilisation pourrait être possible. Une diffusion de la technologie aboutie est en cours, coordonnée par l'APREL. Le CPA s'appuie sur le dynamisme local de la collecte des films de paillage usagés pour faire connaître la technologie et passer au stade industriel.



©Plastipedia : Paillage sous serre culture de salades

ICAP (INVENTAIRE CARACTÉRISATION PAILLAGE BIODÉGRADABLE EN MARAÎCHAGE)

Ce projet mené par l'APREL est terminé et les conclusions sont encourageantes pour les paillages biodégradables.

« L'utilisation de films de paillages biodégradables a peu impacté le développement des plantes et le nombre de fruits noués sur les plantes. D'un point de vue qualitatif le taux de sucre et la fermeté des fruits sont conservés. Si la dégradation du paillage sous le fruit augmente le risque de pourriture en condition humide, on ne note pas ici plus de fruits pourris sur le film biodégradable que sur le témoin polyéthylène... Enfin les relevés de températures de sol ont montré des différences de thermicité assez faibles entre les différents paillages. La teneur en eau est également plus variable sous les paillages biodégradables que sous le film polyéthylène, ce qui laisse à penser qu'il faudra adopter une gestion de l'irrigation différente. »

Des essais continueront d'être menés dans le cadre de SOPAM.

SOPAME PUIS SOPAM (SOLUTION PAILLAGE ALTERNATIF EN MARAÎCHAGE)

Sur l'impulsion de l'AIM (Association Interprofessionnelles du Melon) le projet SOPAME a porté sur l'utilisation des paillages biodégradables dans la culture du melon. Un second projet, SOPAM, de plus grande envergure a vu le jour, doté d'un budget de 527k€ sur trois ans et financé par le CASDAR à 80%, le CPA en prenant 12% à sa charge.

Les « Plus » du projet étendu :

> Plus de partenaires

Désormais, le projet réunit 7 partenaires : CEFEL, APREL, SudExpé, ACPEL, SEHBS, SERAIL, SONITO. Le CPA et le CTIFL coaniment SOPAM, et l'AIM est très active lors des COPIL et le suivi des décisions des comités techniques.

> Plus de cultures

En plus du melon, SOPAM couvre aussi les cultures de la courge et de la tomate pour la saison 2022.

> Plus de types de paillage :

Non seulement les stations expérimentales vont tester 4 modalités chacune mais le CTIFL va aussi tester des paillages papiers et chanvre.

> Plus d'adhérents :

Nos adhérents acteurs du projet sont faussi plus nombreux à fournir des bobines pour les essais et le CPA remercie leurs multiples contributions :

BASF
Novamont
Guérin Plastiques
Solplast
Barbier Groupe
Agripolyane
Europlastic

Plus d'investigations :

- la cellule du CTIFL de Paris va étudier le comportement des consommateurs face à la présence de résidus de paillage biodégradables sur la peau des fruits dans le cadre de différents scénarios
- des enquêtes sur les riverains et le voisinage des champs avec des paillages biodégradables seront réalisées
- des passages à plus grande échelle de lots de melons dans les stations de conditionnement et notamment dans les lignes de brossage
- une étude de désintégration des paillages biodégradable sera faite par François Touchaleaume (référent AgroSup pour BIODOM), dans des conditions réelles de la vie du paillage
- une analyse de cycle de vie menée par l'Institut Scientifique Moléculaire et son Groupe ACV et Chimie Durable (Cyvi) permettra de comparer les impacts environnementaux de l'utilisation d'un film de paillage polyéthylène au paillage biodégradable.



: RAPPORT ANNUEL

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES

Les résultats 2020 et 2021 ont été bénéficiaires et ce malgré la forte crise sur le recyclage. En effet, les revues des provisions pour exercices décalés, les augmentations successives des écocontributions ont permis de couvrir les hausses des coûts de collectes qui ont fortement augmenté sur la période d'une part liée à la progression des collectes, surtout en élevage, mais aussi à une accumulation de facteurs externes : conditions de reprise des recycleurs, coûts de transport et d'enfouissement et les coûts de stockage intermédiaires.

La période a vu une diminution des coûts de fonctionnement, (loyers, salaires et charges, déplacements et mission). Au 1 er septembre 2021, le CPA a repris le bail des locaux du 4ème étage et ainsi entrainé une économie sur le loyer de 8%.

Compte de résultat	31/12/2021	31/12/2020	Var	%
Ventes de prestations de services	11 501 088	9 825 739	1 675 349	17%
Subventions d'exploitation	81 215	69 233	11 982	17%
Reprises sur amortiss., dépréciat.,prov. et transferts de charges		27 351	- 27 351	100%
Autres produits	34 760	23 603	11 157	47%
PRODUITS D'EXPLOITATION	11 617 063	9 945 928	1 671 135	17%
Autres achats et charges externes	10 970 846	9 112 966	1 857 880	20%
Impôts, taxes et versements assimilés	19 660	18 100	1 560	9%
Salaires et traitements	316 691	330 214	- 13 523	- 4%
Charges sociales	138 926	150 626	- 11 700	- 8%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	33 467	38 937	- 5 470	- 14%
Dotations aux provisions	2 000	2 000	0	0%
Autres charges	27 655	26 726	929	3%
CHARGES D'EXPLOITATION	11 509 245	9 679 569	1 829 676	19%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	107 818	266 359	- 158 541	- 60%
Produits financiers	605	1 255	- 650	- 52%
Différences positives de change		14	-14	- 100%
Intérêts et charges assimilées		1 147	- 1 147	- 100%
Différences négatives de change		44	- 44	- 100%
RÉSULTAT FINANCIER	605	78	527	676%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 766	4 494	- 1 728	- 38%
Produits exceptionnels sur opérations en capital		61 888	- 61 888	- 100%
Charges exceptionnels sur opérations de gestion		9 405	- 9 405	- 100%
Charges exceptionnels sur opérations en capital	4 372	38 300	- 33 928	- 89%
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 1 606	18 677	- 20 283	- 109%
Impôts sur les bénéfices	28 307	33 103	- 4 796	- 14%
RÉSULTAT NET	78 511	252 012	- 173 501	- 69%

BILAN

Le bilan conserve la même structure et les immobilisations progressent du fait des programmes RAFU II (échalotte et pomme de terre) et RAFU RS (salade plein champ et melon). La trésorerie est en hausse, la situation des actifs et passifs à moins d'un an est saine. Les charges constatées d'avance sont essentiellement composées des charges Adivalor relatives au 1er trimestre 2022.

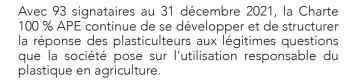
Le passif, pour sa part, constate une diminution des dettes fournisseurs du fait de la réduction du délai de règlement, une augmentation des fonds propres d'année en année mais également une forte hausse des produits constatés d'avance (provisions pour exercices décalés) de 2,7M€ conformément au changement d'estimation.

Autif		31/12/2021		31/12/2020	Var	%
Actif	Brut	Amort & Prov	Net	Net	Var	76
Immobilisations incorporelles	112 229	108 422	3 807	18 271	- 14 464	- 79%
Immobilisations corporelles	152 655	86 437	66 218	50 028	16 190	32%
Immobilisations financières	33 705		33 705	17 890	15 815	88%
ACTIF IMMOBILISÉ	298 589	194 859	103 731	86 189	17 542	20%
Avances et acomptes versés sur commandes	979		979	7 344	- 6 365	- 87%
Créances clients	2 447 803		2 447 803	2 151 312	296 491	14%
Autres créances	1 574 275		1 574 275	1 546 314	27 961	2%
Valeurs mobilières de placement	810 845		810 845	810 240	605	0%
Disponibilités	5 437 290		5 437 290	4 045 807	1 391 484	34%
Charges constatées d'avance	3 231 512		3 231 512	2 881 071	350 442	12%
ACTIF CIRCULANT	13 502 704	0	13 502 705	11 442 087	2 060 618	18%
TOTAL ACTIF	13 801 293	194 859	13 606 436	11 528 276	2 078 160	18%

Descrif	31/12/2021	31/12/2020	Var	%
Passif	Net	Net	Vai	76
Réserves pour projet de l'entité	5 125	5 125	0	0%
Report à nouveau	520 292	268 280	252 012	94%
Excédent ou déficit de l'exercice	78 511	252 012	- 173 501	- 69%
FONDS PROPRES	603 928	525 417	78 511	15%
Provisions pour charges	7 726	5 726	2 000	35%
PROVISION	7 726	5 726	2 000	35%
Emprunts et dettes financières diverses	15 366	0	15 366	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 513 747	5 327 554	- 813 807	- 15%
Dettes fiscales et sociales	403 366	360 020	43 347	12%
Autres dettes	106 982	76 900	30 082	39%
Produits constatés d'avance	7 955 321	5 232 660	2 722 661	52%
ACTIF CIRCULANT	12 994 782	10 997 133	1 997 649	18%
TOTAL PASSIF	13 606 436	11 528 276	2 078 160	18%

: CHARTE 100 % APE

« L'engagement des plasticulteurs responsables »



La Charte évolue également pour intégrer toujours plus l'intégralité du cycle de vie du produit, y compris l'incorporation de plastique recyclé dans les produits neufs. Ce développement attire de nouveaux signataires qui adhèrent à la démarche complète et responsable de la profession dans cette Alliance de la Plasticulture.

LES SIGNATAIRES DE LA CHARTE 100% APE

- A2Z Distribution SARL
- Actura
- Adivalor
- Agrial
- Agrinova SRL
- AgriNovatex France
- Agripolyane
- AIM (Association Interprofessionnelle du Melon)
- ANPP (Association Nationale des Producteurs de Pommes-Poires)
- APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture)
- Arterris
- Aspla
- Asqual
- Aventel France SAS
- Axereal
- BASF SE
- Bourbon Plastiques emballage
- Bruno Rimini Ltd
- Cantagri SARL
- Carottes de France
- Caudal
- CGAO
- Chambres d'Agricultures
- COFRA
- Coop de France
- Corderies Tournonaises
- Cordex
- Cotesi
- Coveris Flexibles Austria GmbH
- CPA Serre
- CR Distribution
- Duo Plast Sas
- Elipso
- Emis France
- Ensilea SA
- Europlastic SARL
- Polyvia (Union des transformateurs des polymères)

- Filpa
- Filpack Protection SAS
- FNA (Fédération du Négoce Agricole)
- FNCUMA (Fédération Nationale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole)
- FNEDT (Fédération Nationale des Entrepreneurs des Territoires)
- FNPF (Fédération nationale des Producteurs de Fruits)
- FNPL (Fédération Nationale des Producteurs de Lait)
- FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles)
- Granger Frères
- Groupe Armando Alvarez
- Groupe Barbier
- Groupe Plastika Kritis
- Groupe TEB (Vitis Valorem)
- Guérin Plastiques
- Hélios Italia srl
- IDMAT
- Interfol AG
- Invénio
- Institut National de l'Economie Circulaire
- ISHS (International Society for Horticultural Science)
- JBS Joachim Behrens Scheessel Gmbh
- Juta a.s.
- Karatzis SA
- Kulker / Toro
- Légumes de France
- MDB Texinov.SAS.
- NaanDanJain
- Netafim
- Négoce Village
- Novamont France
- Oerlemans Plastics B.V.

- Ocealia
- Partenia SARL
- PHP-Philippe SAS
- PlasticsEurope
- Plastika Kritis SA
- Polifilm Extrusion GmbH
- Polivouga
- Propulso
- Revenvas
- Recupagrie Comtat
- Rivulis
- RKW Agri GmbH
- RKW Hyplast Nv
- RPC BPI Agriculture Ardeer
- RPC BPI Agriculture Edmonton
- RPC BPI Agriculture Zele
- Silostop
- Solplast
- Sotrafa
- Tama France
- Tecfil SA
- Terrena
- Terres du Sud
- Tesrete SRL
- Texinov
- Trioworld
- UPU Industries LTS
- UNIFA (Union des Industries de la Fertilisation)
- Union Invivo
- Vélitex SAS
- Vital Concept SAS
- Vitivista
- WBV Eselgrimmp GmbH & Co.kg AG

: ORGANIGRAMME DU CPA



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom	Fonction	Entreprise
Pierre Gaillard	Administrateur	INVENIO
Jean-François Abraham	Trésorier	TAMA/AGRI NOVATEX FRANCE
Sotiris Droulias	Administrateur	PLASTIKA KRITIS
Thierry Gauchet	Administrateur	TRIOWORLD
Damien Cabaret	Administrateur	RKW Groupe
Jean-Yves Daclin	Administrateur	PlasticsEurope
Andrès GARCIA DE TUNON	Administrateur	Aspla Plasticos
Serge Vassal	Vice-président délégué	Groupe Barbier
Christophe Doukhi de Boissoudy	Administrateur	Novamont
Eve Cantin	Vice-présidente	Cantagri
Christophe Liogier	Administrateur	Guérin Plastiques
Olivier de Beaurepaire	Administrateur	BASF
Guillaume Naussac	Administrateur	Netafim

LE BUREAU

Nom	Fonction	Entreprise
Luc SYTSMA	Président	
Serge VASSAL	Vice-président délégué	GROUPE BARBIER
Eve CANTIN	Vice-présidente	CANTAGRI
Jean-François Abraham	Trésorier	AGRI NOVATEX FRANCE

: PLASTICULTURE

Fort de ses 148 pages, le numéro 141 de Plasticulture montre une belle vigueur. Confirmant le succès d'estime rencontré par la nouvelle formule, cette édition fait encore un saut qualitatif qui semble témoigner d'un certain regain d'intérêt de la part de nos confrères plasticulteurs étrangers, asiatiques en particulier, qui laisse espérer une renaissance durable de cette plateforme internationale d'échanges techniques et scientifiques.

N'hésitez pas à vous abonner... Si ce n'est déjà fait!



www.cipa-plasticulture.com/plasticulture-magazine



E 63 SOCIÉTÉS MEMBRES DU CPA

































































































































COMITÉ FRANÇAIS DES PLASTIQUES EN AGRICULTURE

125, rue Aristide Briand - 92 300 Levallois Perret www.plastiques-agriculture.com www.plasticulture.com

Bernard Le Moine

Délégué général 01 44 01 16 49 - 04 91 02 86 42 06 28 05 24 38 b.lemoine@plasticulture.com

Xavier Ferry

Assistant au Délégué général 01 44 01 16 11 06 75 44 40 08 x.ferry@plasticulture.com

Aurélie Lecœur

Responsable administratif et financier 07 55 61 08 20 a.lecoeur@plasticulture.com

Elsa Vinuesa

Chargée de mission 07 89 28 55 90 e.vinuesa@plasticulture.com

Sonia Leggeri

Comptabilité et secrétariat 01 44 01 16 49 s.leggeri@plasticulture.com



